

Département
Du Bas-Rhin

Arrondissement
De Sélestat-Erstein

Nombre de Conseillers

Elus :

11

Conseillers en

fonction :

11

Conseillers présents :

10

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBEIS

Séance
du 08 Décembre 2020
19h00
(convocation du 03/12/2020)

L'an Deux Mille Vingt, le 08 Décembre, le Conseil Municipal de la commune d'URBEIS s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Abel MANGEOLLE, Maire.**

Etaient présents :

Les Adjoints :

M. Serge LEHMANN et M. Michel VERNIER

Les Conseillers Municipaux :

MMES Christine BALLAND, Aude BROCKLY, Elodie HERRBACH, Michèle SCHWETTERLE, Fabienne WALLER-BREITEL et MM. Michaël GRANDJEAN, Jean-Pierre LATOUR

Absents excusés :

M. Olivier NIERENBERGER

Absent non excusé :

/

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance : **M. Serge LEHMANN**

Monsieur Abel MANGEOLLE, Maire d'Urbeis remercie toutes les personnes présentes, le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

Après approbation du compte rendu du 02/11/2020, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point 061 'Budget Commune : DM n°1' ainsi que le point 062 'Budget Commune : DM n°2'. Après accord de l'ensemble des membres présents, Monsieur le Maire décide de passer au point 055/2020 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

055 / Aménagement de la forêt communale 2021-2040

056 / Forêt : état prévisionnel des coupes 2021

057 / Forêt : programme des travaux 2021

058 / Cadeau de départ de Monsieur Marc NIESS

059 / Cadeaux de Noël des enfants de l'école d'Urbeis

060 / Rémunération ATSEM

061 / Budget Commune : DM n°1

062 / Budget Commune : DM n°2

Informations diverses

055 / Aménagement de la forêt communale 2020-2021

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à 9 voix pour et 1 abstention,
émet un **AVIS FAVORABLE** au projet d'aménagement proposé.**

056 / Forêt : état prévisionnel des coupes 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état prévisionnel des coupes prévues pour l'année 2021, pour un volume de 2774 m³ à savoir :

| | |
|--|----------------------------|
| - recette brute..... | : 104.200,00 € |
| - frais d'exploitation + maîtrise d'œuvre... | : 60.680,00 € + 6.651,00 € |
| | ----- |
| - recette nette prévisionnelle..... | : 36.869,00 € |

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

approuve l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2021 pour un volume de 2774 m³ et une recette brute de 104.200,00 €.

057 / Forêt : programme des travaux 2021

➤ Travaux courants

| | |
|--|-------------|
| - travaux de maintenance – parcellaire..... | 3.500,00 € |
| - travaux de maintenance – parcellaire en ATDO..... | 960,00 € |
| - travaux sylvicoles en ATDO..... | 2.520,00 € |
| - travaux d'infrastructure en ATDO..... | 1.620,00 € |
| - travaux d'infrastructure création de pistes en ATDO..... | 14.400,00 € |
| - travaux de protection contre les dégâts de gibier..... | 2.440,00 € |
| - travaux environnementaux..... | 1.580,00 € |
| - travaux divers..... | 2.100,00 € |
| - sécurisation mines en ATDO..... | 5.400,00 € |
| | ----- |
| TOTAL..... | 34.520,00 € |

TOTAL DES TRAVAUX SANS MAITRISE D'ŒUVRE : 34.520,00 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à 6 voix pour et 4 abstentions,**

- **approuve** le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2021 ;

- **décide** de réaliser en interne les :
 - travaux environnementaux pour 1.580,00 €,
 - travaux divers pour 2.100,00 € ;
- **décide** de réaliser en OET les :
 - travaux de maintenance – parcellaire pour 3.500,00 €,
 - travaux de protection contre les dégâts de gibier, fourniture et application de répulsif en parcelles 34c, 28a pour 2.440,00 € ;
- **décide** de réaliser en externe (ATDO) les :
 - travaux de maintenance – parcellaire pour 960,00 €,
 - travaux sylvicoles, nettoyage de régénération parcelle 17r 2.520,00 €,
 - travaux d'infrastructure pour 1.620,00 €,
 - travaux d'infrastructure création de pistes pour 14.400,00 €,
 - sécurisation mines 'Château et Sylvestre' pour 5.400,00 € ;
- **décide** de consulter deux entreprises pour réaliser les travaux sylvicoles suivants :
 - nettoyage de régénération parcelle 17r report 2020.

058/ Cadeau de départ de Monsieur Marc NIESS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de 350,00 € pour la part de la commune à un cadeau collectif fait avec les communes voisines 'Lalaye - Fouchy'.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuve le montant de 350,00 € si les deux autres communes sont d'accord, sinon Urbeis fera son propre cadeau.

059/ Cadeaux de Noël des enfants de l'école d'Urbeis

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal à valider la valeur du cadeau par élève pour un montant de 16 € (augmentation de 1 euro par rapport à 2019) et à statuer sur deux options :

- cadeau individuel,
- cadeau collectif par classe, celle des petits, celle des grands, le montant étant répartir en fonction du nombre d'élèves dans chaque classe (souhait de la directrice de l'école).

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 voix contre,

approuve le montant de 16 € et choisit l'option 'cadeau individuel'.

060 / Rémunération ATSEM

Monsieur le Maire expose les faits : l'ATSEM Delphine qui s'occupe des petits a demandé de pouvoir faire plus d'heures pour améliorer son salaire à son employeur la commune d'Urbeis.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à 6 voix pour et 4 abstentions,

décide de ne pas donner suite à sa demande car il n'a aucune autre mission à lui proposer.

061 / Budget Commune : DM n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

| INVESTISSEMENT | | |
|---|-----------------------|-------------------------|
| Désignation | Dépenses | |
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| D - 21312 : bâtiments scolaires Opération : 67 | 450,00 | |
| D - 21318 : autres bâtiments publics Opération : 102 | | 450,00 |
| Total Investissement | 450,00 | 450,00 |

062 / Budget Commune : DM n°2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

| FONCTIONNEMENT | | |
|--|-----------------------|-------------------------|
| Désignation | Dépenses | |
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| D - 60612 : énergie - électricité | 72,00 | |
| D - 739223 : fonds de péréquation ressources communales et intercommunales | | 72,00 |
| Total Fonctionnement | 72,00 | 72,00 |

Informations diverses

Les points abordés en divers n'ont pas donné lieu à délibération.

Transmis en Sous-Préfecture,
le 18 décembre 2020
Publication,
le 18 décembre 2020

Certifié exécutoire
URBEIS, le 08 décembre 2020
Le Maire,
Abel MANGEOLLE

